

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

République française
Liberté – Egalité - Fraternité

Département du PAS-DE-CALAIS

Commune d'AUCHEL

Arrondissement de BETHUNE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire de la Ville d'Auchel certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Séance ordinaire du 30 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-deux juin, s'est réuni en séance ordinaire, en l'Hôtel de Ville d'Auchel, sous la présidence de Monsieur Richard JARRETT, Maire.

Conseillers en exercice :

Etaient présents :Richard JARRETT-Marie-Pierre HOLVOET-Gladys BECQUART-Michel VIVIEN-Jeannot EVRARD-France LEBBRECHT-Maryvonne BAYART-Daniel PETIT-Martine DERLIQUE-Dany DEGARDINS-Richard NOWAK-Philippe DUMOULIN-Brigitte KUBIAK-Alain DELALEAU-Ingrid STIEVENARD-René BECOURT-Véronique CLERY-Guy BETOURNE-Vicky DISSOUS-Hervé DUQUESNE-Carine RENAULT-Véronique LAURENT-Christelle FAUCHET-Jean-Michel ROSE-Michèle JACQUET

Absents ayant donné procuration : Philibert BERRIER à Richard JARRETT-Daniel DUFOUR à Michel VIVIEN-Laure BLASZCZYK à Gladys BECQUART-Maire-Rose DUCROCQ à France LEBBRECHT-Serge BOY à Jeannot EVRARD.

Etaient excusées : Christelle DELVILLE-André THELLIER

Etait absent : Bruno ROUX

Gladys BECQUART a été élue Secrétaire de Séance

Approbation de l'ordre du jour

Résultat du vote : 27 voix pour et 3 abstentions.

1 - Désignation des délégués et des suppléants de la commune aux élections sénatoriales.

L'Article 1^{er} du décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 stipule que : « les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs sont convoqués le **dimanche 24 septembre 2017** afin de procéder au renouvellement des mandats des sénateurs dans les départements de la série 1 figurant au tableau n°5 annexé au code électoral, ainsi qu'en Martinique, à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie et à Saint-Pierre-et-Miquelon ».

Les Conseils Municipaux des départements concernés sont convoqués **le vendredi 30 juin 2017** afin de désigner leurs délégués et suppléants (décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 précité) au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

En l'absence de quorum à cette date, de nouvelles élections doivent avoir lieu le mardi 4 juillet 2017.

Dans les communes de 9000 habitants et plus, tous les conseillers municipaux en fonction à la date du 24 septembre 2017, sont délégués de droit.

Néanmoins, des suppléants sont élus dans toutes les communes, y compris dans les communes de 9000 habitants et plus qui ne disposent que de délégués de droit (CC 8 décembre 1992, Sénat, Nouvelle-Calédonie).

Le Conseil Municipal d'Auchel doit donc désigner **9** suppléants (arrêté joint en annexe). Leur désignation s'effectue au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats aux fonctions de suppléants sachant que l'ordre des suppléants résulte de leur rang de présentation.

9 suppléants de la liste Auchel Perspectives Nouvelles désignés.

2 - Vérification des installations électriques dans les bâtiments de la Ville Budget Principal et budget annexe C.A.L.

Afin de répondre aux exigences réglementaires de contrôle des installations électriques dans les différents bâtiments de la ville et ainsi organiser une vérification des niveaux de conformité et garantir ainsi l'absence de danger lors de leur utilisation, une consultation informelle a été lancée le 6 février 2017.

La Société SOCOTEC se trouve avoir présentée l'offre la plus avantageuse pour un montant annuel de 3 440.00 € HT., les déplacements et main d'œuvre comprises concernant le budget principal et s'agissant du budget annexe Culture Animation et Location, le montant annuel aux mêmes conditions est de 400,00 HT.

Il est donc demandé à l'assemblée d'autoriser le Maire à signer les contrats de maintenance pour l'année 2017 avec la Société SOCOTEC au prix sus indiqué.

Résultat du vote : Unanimité.

Questions sur table

3 - Auchel Sport Santé

Il convient de restructurer l'ensemble des actions « Marche Nordique », « Midi Sport Santé et « Sport pour Adultes » (délibérations du 26 juillet et du 27 septembre 2016) en une nouvelle action baptisée « Auchel Sport Santé ».

Dans le cadre de cette action, **5 formules** seront proposées :

FORMULE : ACTIVITE PHYSIQUE DOUCE

Public ciblé : Seniors et personnes ayant des problèmes de santé.

Activités proposées :

- 1 séance de Marche Nordique parmi les créneaux proposés
- 1 séance de gymnastique douce : Mardi de 16h00 à 17h00
- 1 séance de ZUMBA : Mercredi de 18h00 à 18h45
- 1 séance Abdos/Stretching de 16h00 à 17h00

FORMULE : REMISE ET MAINTIEN DE LA FORME

Public ciblé : Tout public à partir 16 ans

Activités proposées :

- 2 séances de gymnastique d'entretien parmi les 4 créneaux proposés
- 1 séance de Marche Nordique parmi les créneaux proposés
- 1 séance d'abdos-Stretching

FORMULE : FITNESS

Public ciblé : Tout Public à partir de 16 ans

Activités proposées :

- 1 séance de ZUMBA STEP
- 1 séance de ZUMBA FITNESS
- 1 séance de Marche Nordique
- 1 séance d'Abdos/Stretching

FORMULE : ZEN

Public ciblé : Tout public à partir de 18 ans

Activités proposées :

- 1 séance de YOGA
- 1 séance de Marche Nordique

FORMULE : MIDI SPORT SANTE

- **3 séances de remise en forme de 12h00 à 14h00**
 - o Condition physique
 - o Running

- *Abdos-fessier, Marche Nordique*

Dans la mesure où l'ensemble de ces actions sont subventionnées dans le cadre de la politique de Cohésion sociale soutenue par la Communauté d'Agglomération BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE, il conviendra de mettre en place une tarification spécifique pour les adhérents issus des différents quartiers prioritaires de la commune.

TARIFICATION :

	Tarif Public	Tarif Quartier Prioritaire
1 formule au choix parmi les 5	90€	60€
- <u>Option Solo*</u> : 1 activité supplémentaire à raison 1h00/Sem	+ 40€	+ 30€
- <u>Option Duo*</u> : 2 activités supplémentaires à raison de 1h00/Sem	+ 60€	+ 50€
1 Activité unique à raison d'1h00 par semaine.*	50€	40€
Activité à la séance	7€	4€

*Sauf Yoga

- **Option : Sur la base d'une ou deux activités supplémentaires non comprises dans l'une des formules proposées.**

HORAIRES PROPOSES (SOUS RESERVE DE MODIFICATION)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jedi	Vendredi	Samedi
8h00						
9h00						
10h00	MN			MN		MN
11h00						
12h00		Midi Sport Santé			Midi	
13h00				MSS	Sport	
14h00		G.E		G.E	Santé	
15h00						
16h00		Gym Douce				
17h00				C. Physique Stretching		
18h00		ZUMBA Jeunes	ZUMBA douce			
19h00	G.E	ZUMBA Step	ZUMBA Fitness		G.E	
20h00			YOGA			

Il est demandé à l'Assemblée de valider cette action ainsi que les formules et les tarifs proposés.

Résultat du vote : Unanimité.

4 - Accord d'un dédommagement

Par délibération en date du 13 décembre 2016, il a été institué une tarification à hauteur de 100 euros par mois pour les emplacements de commerces ambulants. Pour faire suite à l'importante perte de clientèle occasionnée par les travaux réalisés sur la rue Florent Evrard, le gérant de la friagerie « Plus belle la frite » a sollicité la commune afin d'obtenir un dédommagement sur les mois de juillet et août 2017.

Considérant cette situation désobligeante, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir répondre à cette demande et ainsi offrir la gratuité de l'emplacement sur les mois de juillet et août 2017.

Résultat du vote : Unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h30

La secrétaire de séance

Gladys BECQUART

Le Maire

Richard JARRETT